



Commune de
PERROY

Commission Gestion et Finances

Perroy, le 04.06.2024

Rapport de la commission de Gestion et Finances – Préavis 04/2024 « Rapport de la Municipalité sur sa gestion et sur les comptes 2023 »

Préambule :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de Gestion-Finances représentée par Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Didier Blanchard, Christophe Jaccoud et Charly Muller s'est réunie les 16, 22, 27 et 30 mai afin d'étudier le préavis 04/2024. Absents : MM Michel Griessen et Julien Gaillard.

- Nous avons rencontré la Municipalité (sans le Syndic) et la boursière le 27 mai dernier. Ils ont répondu avec compétence et transparence à nos questions et nous les en remercions vivement.

La société fiduciaire Fidinter SA a effectué, dans le cadre de son rapport sur la vérification des comptes 2023, des pointages qui relèvent la bonne tenue de la comptabilité. Globalement, le rapport de la société fiduciaire n'appelle pas de commentaire particulier.

La commission a également effectué un contrôle de différentes pièces comptables. Nous n'avons pas de remarque particulière à ce sujet.

Nous tenons à remercier la Municipalité et la boursière de la qualité du préavis, qui contient un niveau de détails très appréciable.

En complément de ce préavis, nous pouvons relever les quelques points ci-dessous :

Examen des comptes

130 Personnel et assurances

Ce poste est inférieur au budget. La boursière nous indique qu'elle adaptera le budget l'année prochaine, car les charges 2023 sont en ligne avec 2022.

190 Informatique & Communication

Nous prenons note des informations communiquées dans le cadre du dépassement de ce poste dans le préavis de la Municipalité.

210. Impôts

La commission relève la baisse significative de différents postes d'impôts.

210.3199.001 Impôt défalcatons

Ce poste contient les recettes d'impôts non encaissées chez les contribuables perrolans par l'Etat de Vaud. La commune n'a pas de maîtrise sur ce poste. Il est communiqué par le canton.

210.4809 Prélèvement provision pertes sur débiteurs

Le montant de ce poste est communiqué par le canton, qui mentionne à la commune le montant à maintenir en provision.

220.3184.000 Frais poursuites et contentieux – débiteurs commune

La Municipalité constate une augmentation significative des impayés sur les taxes communales. Elle a mandaté un agent d'affaires pour suivre au mieux les possibilités de récupération auprès de ces débiteurs.

330 Vignes

En complément des éléments mentionnés dans le rapport de la Municipalité, il faut également relever :

- Une augmentation de la quantité de vin encavé
- Une augmentation du nombre de bouteilles
- L'achat de stock supplémentaire d'étiquettes
- Une augmentation globale des charges d'exploitation

ce qui explique que ce poste n'est pas profitable en comparaison de 2022.

340.4809.001 Locatif – pré. Fonds régulation loyers

Il s'agit d'un montant qui est communiqué par le service d'état en charge des immeubles contrôlés/subventionnés.

430 Routes & chemins

Globalement, ce poste est dépassé de plus de CHF 100'000.--, dont CHF 35'800.— pour le remplacement du Piaggio (annoncé lors du conseil du mois de mars 2023). Ce résultat a été par la suite péjoré par des travaux complémentaires sur les routes comme mentionné dans le présent préavis de la Municipalité.

441.3145.001 Plages – entretien

La commission a constaté qu'une facture concernant « les frais d'étude pour la buvette de la plage » de CHF 7'323.60 a été imputée par erreur sous l'entretien. Nous estimons que la comptabilisation de cette facture sous le poste 120.3185.002 « Economat – honoraires et frais d'expertises (notaire, conseil, autres) » aurait fait plus de sens.

Lecture globale des comptes 2023 :

L'exercice 2023 boucle avec une perte de CHF 92'647.22 contre un déficit comptable à CHF 1'070'674.--. A relever que le déficit comptable serait plus important sans certaines opérations en lien avec les provisions

et fonds de réserves (notamment : le prélèvement d'une provision perte sur débiteurs de CHF 147'000 – le prélèvement sur fonds régulation loyers CHF 46'000.- Ces montants sont communiqués par le canton).

La marge d'autofinancement brute s'établit à env. CHF 350'000.— (contre env. CHF 600'000.—sur 2022).

Pour la première fois depuis plusieurs années, les recettes fiscales de la commune sont inférieures au budget. Il est difficile de déterminer clairement les raisons de cette baisse généralisée, mais il semble qu'il y ait encore un impact en lien avec la dénonciation de quelques contribuables (ces dernières années), qui avait permis l'appréciation des recettes fiscales. Les impôts sur les revenus des personnes physiques s'établissent en ligne avec l'exercice 2019 (dernier exercice, avant les importants rattrapages fiscaux). La baisse globale des recettes a un effet « positif » sur la charge péréquative – la cohésion sociale – la police. Toutefois, la marge d'autofinancement reste pénalisée par cette situation.

L'endettement de la commune s'est réduit à CHF 9'832'456.— (contre CHF 10'665'374.—en 2022). La commune a notamment remboursé un prêt PostFinance de CHF 1'000'000.--, par le remboursement du prêt que la commune avait octroyé à l'ASIGOS. La commune a contracté deux nouveaux emprunts en 2023 (pour CHF 290'000.-- / achat Reform – terrain multisports).

L'endettement par habitant s'établit donc à env. CHF 6'000.-- (en ligne avec les normes du canton). Toutefois, si nous mettons cette charge en lien avec notre marge d'autofinancement 2023, il faudrait compter près de 30 ans pour le rembourser. Cette donnée doit être prise en compte en regard des nombreux investissements prévus.

Rapport sur la gestion communale :

Absence du syndic

Nous devons toujours constater l'absence du Syndic. Il ne touche aucune indemnité de la part de la commune. Sa rémunération est répartie entre les différents Municipaux. Comme l'année dernière, la commission propose de valider cette situation par l'acceptation de la gestion et les comptes 2023 dans le cadre de ce préavis. Nous remercions les Municipaux en place pour leur fort engagement dans le cadre de cette absence et dans le contexte connu.

Buvette de la plage

La commission relève l'excellent résultat réalisé sur ce poste, malgré la vétusté du site.

Parcelle 164

Cette parcelle est actuellement activée au bilan pour un montant de CHF 5'845'957.--. Son estimation fiscale se monte au 31.12.2023 à CHF 3'054'000.--.

La fiduciaire relève à juste titre que la valeur future de cette parcelle pourra fortement varier en fonction du PACOM en cours.

Liquidités de la commune

Comme mentionné, la commune a contracté deux nouveaux emprunts durant l'année 2023. Les montants restent limités (CHF 290'000.— au total). Cela démontre malheureusement, que la commune ne dispose pas des réserves de trésorerie suffisantes pour ce type d'investissements. La situation est donc tendue.

Investissements

Les liquidités étant malheureusement sous pression, nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à définir des priorités dans les dépenses d'investissements et de se limiter aux plus urgentes, notamment le rattrapage d'entretien sur plusieurs actifs de la commune (bâtiments – réseaux routiers – conduites – etc) qui nous ont été signalés par la Municipalité.

Conclusion

Au vu de ce qui précède :

La commission de Gestion et Finances propose au Conseil d'accepter le préavis 04-2024, Comptes et Gestion 2023 tel que présenté.

Pour la commission,

Mireille Gaillard, Présidente

Charly Muller, Rapporteur